

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 20 NOVEMBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

Mme Elodie RELING donne pouvoir à Mme Fanny LEBAYLE

Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

M. Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 25

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

CONVOCATION EN DATE : 13 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE : 27 novembre 2020

OBJET : Décision modificative N° 3

-----n° 2020/098

Le Maire précise que toutes les données financières n'étant pas connues au moment du vote du budget, il est nécessaire de réajuster les crédits ouverts au budget 2020 :

Vu la nécessité de recruter de nombreux remplaçants suite à des arrêts maladie en hausse et plusieurs agents bénéficiant de mi-temps thérapeutiques ainsi que le recrutement d'une apprentie à l'école maternelle,

Vu la délibération approuvant le reversement du produit des tickets restaurant périmés de 2019 à l'association du personnel communal

Vu la décision de reprendre les véhicules du CCAS par la commune ;

Vu la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIAHVY pour la réalisation de travaux d'eaux usées ;

Vu la notification de subventions allouées à la commune par le Conseil Général du Rhône ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits ouverts au budget 2020 comme suit :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opérateur	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
RH	255	64131		012	PER		REMUNERATIONS NON TITULAIRES	6 000,00 €	
RH	020	64118		012	PERS		Autres indemnités	5 000,00 €	
RH	211	6417		012	ECM		REMUNERATIONS DES APPRENTIS	4 000,00 €	
FVA	025	6574		65	VAS		SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION PERSONNEL	310,00 €	
RH	020	7588		75	PERS		REVERSEMENT TICKETS RESTAURANT PERIMES 2019		310,00 €
GEN	01	023		023	FIN		Virement à la section d'inv.	- 15 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT								310,00 €	310,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
GEN	01	021		021	FIN		Virement de la section fonct.	-	15 000,00 €
DST	820	2182		21	VEHI		VEHICULE ELECTRIQUE CCAS	15 157,00 €	
DST	831	45812		45	VOI		CONVENTION DELEGATION TEMPORAIRE MO SIAHVY EAUX USEES	3 600,00 €	
GEN	020	1323		13	ADM		SUBVENTION DEPARTEMENT DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS		13 000,00 €
GEN	020	1342		13	ADM		Amendes de police 2020		70 337,00 €
DST	831	45822		45	VOI		CONVENTION DELEGATION TEMPORAIRE MO SIAHVY EAUX USEES		3 600,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT								18 757,00 €	71 937,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

-DECIDE d'approuver la décision modificative N° 3 au budget 2020 telle que détaillée ci-dessus.


Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

